



à

Monsieur le Président de l'union amicale
des maires de la Nièvre,

2bis Bd Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
fsu58@fsu.fr

Nevers, le 20/10/2015

Monsieur le Président de l'union amicale des maires de la Nièvre,

Nous sommes extrêmement préoccupés par la Convention que M. le Recteur de l'académie de Dijon a annoncée en Comité Technique Académique le 16 octobre et qui serait sur le point d'être signée avec les maires et le Conseil Départemental de la Nièvre.

En effet, ce projet qui repose uniquement sur des chiffres ne revêt pas une protection pour les populations dispersées et la présence de l'École dans le département de la Nièvre.

Le dispositif proposé est sans commune mesure avec le « bouclier rural » qui existe dans d'autres départements. Le taux de 6 enseignants pour 100 élèves qui, à priori peut sembler un taux d'encadrement appréciable, ne signifie pas pour autant que la moyenne par classe est de 17 ; en effet, il faut aussi compter des enseignants remplaçants, formateurs, enseignants spécialisés ... qui sont aussi indispensables que les enseignants devant les élèves.

Bref, avec ce moratoire, une baisse de 17 élèves seulement entraînerait de facto une suppression de classe. Comment alors, pourrions-nous limiter la désertification de nos campagnes ? Nous sommes dans une logique inverse à la logique d'une présence des services publics sur tout le territoire. La Nièvre a besoin d'un service public d'éducation renforcé et non le maintien d'un P/E qui, si la tendance démographique à la baisse perdure, entraînera de toutes façons de nouvelles fermetures d'écoles dans des communes qui s'en trouveront alors dépourvues.

L'Education Nationale doit au contraire valoriser les écoles rurales riches de valeurs sociales et humaines et qui tirent profit d'un environnement différent de celui des villes. Elles doivent devenir des pôles de revitalisation des communes en lien avec les nouvelles technologies. Si convention il doit y avoir, c'est autour de ces principes qu'elle doit être élaborée.

C'est pourquoi, les membres du bureau de la F.S.U 58 vous demandent, Monsieur le Président de l'union amicale des maires de la Nièvre, de reconsidérer cette convention à la lumière de ces éléments et se tiennent à votre disposition pour un éventuel échange.

P.Bertin, responsable de la FSU58
membre du CTSD et du CDEN